

L'ancien château de madame de Staël, au cœur d'une bataille judiciaire

En Suisse, la demeure est devenue un terrain d'affrontement entre les héritiers du dernier propriétaire, le comte d'Haussonville, et une fondation aux méthodes contestées, qui en détient l'usufruit.

LE MONDE | 26.05.2018 à 06h30 • Mis à jour le 28.05.2018 à 15h54 | Par Raphaëlle Rérolle



Peinture et buste de madame de Staël, dans un salon du musée du château de Coppet, en novembre 2017. OLIVIER VOGELSANG

Avec son parc à l'anglaise et sa vue plongeante sur les rives suisses du lac Léman, le château de Coppet a les allures tranquilles d'un lieu chargé d'histoire. Jacques Necker, ministre des finances de Louis XVI, avait acquis cette demeure vaudoise en 1784, avant de la léguer à sa fille, Germaine de Staël, qui y réunira tout ce que l'Europe compte de beaux esprits : Benjamin Constant, Lord Byron, Wilhelm von Humboldt ou Victor de Broglie feront des séjours entre ces murs, Juliette Récamier y aura ses propres appartements.

Plus de deux siècles après, la transmission familiale s'est perpétuée, mais le processus a des ratés. Car, si les descendants de Necker demeurent propriétaires, ils ne sont plus maîtres chez eux. Prisonniers d'un étrange montage juridique élaboré du vivant de leur père, le comte Othenin d'Haussonville, ils sont convaincus que celui-ci a été manipulé dans les années qui précédèrent sa mort, en 2014.

A elles seules, les deux portes situées sous le porche d'entrée résument l'ambiance au château. Distantes de trois mètres à peine, elles se font face et donnent accès à des mondes qui ne communiquent plus que par lettres recommandées. Sur celle de droite, une étiquette au format carte de visite indique « Comte d'Haussonville ». Elle mène à l'aile réservée aux cinq héritiers de l'aristocrate français. Sur la porte de gauche, la plaque des bureaux de la Fondation Othenin d'Haussonville pour le rayonnement de l'esprit de Coppet, qui gère tout le reste du domaine : le parc et les appartements de madame de Staël, transformés en musée dès 1924, mais aussi de vastes espaces aménagés en salles de conférence et plusieurs dépendances. Entre les deux portes, des verrous, du silence et de la défiance.

« UNE MAISON
HABITÉE, OÙ
PRESQUE RIEN
N'AVAIT CHANGÉ
DEPUIS MADAME
DE STAËL, EST EN
TRAIN DE
DEVENIR UN
MUSÉE
IMPERSONNEL »

« *Nous sommes tout juste tolérés ici.* » Takouhie d'Haussonville est la seule fille de la fratrie. Blonde et fine, cette enseignante parisienne de 52 ans a les traits tirés de qui ne dort pas beaucoup. Car sa maison de famille, l'endroit où elle et ses frères ont toujours passé leurs vacances, est devenue un terrain d'affrontement avec les membres de la fondation. Une source d'angoisse et le siège d'un combat qui dévorent leurs vies. « *La fondation est en train de transformer le château sans aucun respect pour l'esprit du lieu, constate-t-elle amèrement. Une maison habitée, où presque rien n'avait changé depuis madame de Staël, est en train de devenir un musée impersonnel.* »

Une patinoire au milieu du parc

« *Regardez ça !* », lance-t-elle en montrant l'entrée du majestueux vestibule. Des montants métalliques encadrent la porte ancienne : la fondation a entrepris d'installer une porte vitrée coulissante, plutôt incongrue en ces lieux. Appuyés par l'autorité de protection des bâtiments historiques du canton, les héritiers ont obtenu l'arrêt de ces travaux. Impossible, en revanche, de s'opposer à la patinoire installée sur la pièce d'eau, au milieu du parc. Chaque année, entre novembre et mars, buvette, baraque à frites et sono prennent là leurs quartiers d'hiver.

L'origine de cet imbroglio remonte au milieu des années 2000. A l'époque, le comte Othenin d'Haussonville décide de créer une structure juridique destinée à assurer l'avenir du lieu après son décès. Il opte pour une fondation dite en droit suisse « d'utilité publique », formule qui permet notamment d'être exonéré d'impôts. C'est que Coppet n'est pas un pavillon de banlieue : 5 hectares de parc et 2 500 mètres carrés de bâtiments (hors dépendances) remplis de meubles, de tapisseries et d'objets de grande valeur. En 2008, la fondation voit donc le jour. Présidée par son fondateur, elle est administrée par un notaire genevois, deux avocats de Lausanne et une députée vaudoise. Aucune trace des cinq enfants d'Haussonville : le conseil coopte ses membres, et les héritiers, qui ont osé critiquer les statuts de la fondation, n'y sont pas les bienvenus.

Ils sont pourtant très concernés par les règles en question. Celles-ci précisent en effet que la fondation détient l'usufruit du château pendant quatre-vingt-dix-neuf ans. C'est à elle que revient le droit d'utiliser les lieux et d'en percevoir les revenus. A elle, enfin, qu'il incombe de prendre toutes les décisions en matière d'entretien et de rénovation du château, mais aussi d'exploitation commerciale des parties sur lesquelles le conseil a la haute main. Devenus nus-propriétaires à la mort de leur père, les héritiers se retrouvent donc en situation d'invités sur leur propre domaine, à ceci près qu'ils devront payer les travaux lorsqu'il y en aura – et il y en aura.

« IL NE
COMPRENAIT
PLUS BIEN CE
QUE JE LUI
EXPLIQUAIS. SON
CARACTÈRE
AVAIT CHANGÉ »

« *Nous étions pourtant d'accord avec notre père sur le principe d'une fondation, assure Rainier d'Haussonville, haut fonctionnaire à Paris. Mais, au moment de la rédaction des statuts, en 2007, nous avons compris qu'il n'y avait aucune garantie que la présidence du conseil reste dans la famille après sa mort.* » A l'époque, le comte a 77 ans. L'année précédente, il a subi une opération du cœur qui l'a plongé pendant plusieurs jours dans le coma. Depuis, d'après son fils, il était épuisé, souffrant de graves accès de dépression. « *Il ne comprenait plus bien ce que je lui expliquais. Son caractère avait changé.* »

Une fuite rocambolesque

Les années passant, cette altération s'aggrave. A tel point que, début février 2012, Othenin d'Haussonville doit être hospitalisé dans une clinique parisienne, où le corps médical, qui craint une maladie neurodégénérative, juge nécessaire de le mettre sous tutelle. C'est alors que se produit un coup de théâtre : la veille du jour fixé pour la consultation avec un médecin agréé par le tribunal des tutelles, la compagne du comte, une marquise française, se présente à la clinique avec un avocat. Contre l'avis des médecins, qui tentent de s'interposer, ils parviennent à faire sortir le vieux monsieur de la clinique, laissant derrière eux une fausse adresse.

Les responsables de l'établissement émettent un signalement auprès du procureur de la République, mais Othenin d'Haussonville n'est déjà plus en France. Le jour même, il a été transféré en Suisse, où l'attend Françoise Dorsaz-Meyer, personnage-clé de cette histoire. Avocate au barreau de Genève, cette femme, qui a aujourd'hui 71 ans, s'est spécialisée dans les clients âgés ou en situation difficile, dont elle gère les affaires. Très vite, elle reçoit du comte une procuration lui donnant mandat pour régler tous les problèmes relevant de sa fortune et de sa vie quotidienne. Comment est-elle devenue, en quelques jours, mandataire d'un homme qu'elle n'avait jamais rencontré auparavant ? « *J'ai été recommandée* », répond sèchement l'avocate, avant d'ajouter : « *Il était âgé, il n'avait plus envie de s'occuper de tout cela. J'étais un peu comme sa secrétaire.* » Une secrétaire particulièrement puissante : à la mort du comte, c'est elle qui lui succédera à la présidence du conseil.

Aujourd'hui, les enfants soupçonnent l'entourage suisse de leur père de l'avoir instrumentalisé en profitant de son état de santé. Dès 2013, ils ont porté plainte contre X pour abus de faiblesse, estimant que le comte n'était plus dans son état normal dès 2006. Une procédure est en cours d'instruction au tribunal de grande instance de Nanterre. « *C'est faux : il allait très bien. Il aurait sans doute vécu bien nettement longtemps, comme les autres membres de sa famille, si le conflit avec ses enfants n'avait pas abrégé son existence* », rétorque Alfred Necker (qui a un lointain rapport de parenté avec Jacques Necker), ancien notaire genevois et membre du conseil, mais aussi exécuteur testamentaire du comte. De son côté, M^e Dorsaz-Meyer jure que celui-ci avait toute sa tête et qu'il a assisté, jusqu'au bout, à chacune des réunions de chantier organisées dans le cadre de la réfection du château. Car, à peine l'avocate entrée en scène, les travaux se sont multipliés. « *Il y en a eu plus entre 2012 et 2014 qu'au cours des vingt années précédentes* », affirme Takouhie d'Haussonville.

« ON A CHERCHÉ
À L'INFLUENCER,
SURTOUT À
PARTIR DE 2009,
ALORS QUE SA
CAPACITÉ
D'ATTENTION ET
SA MÉMOIRE SE
DÉGRADAIENT »

Et d'abord les façades, refaites par une entreprise appartenant à Pierre-André Romanens, ancien maire de Coppet (3 150 habitants) et membre du conseil de la fondation depuis 2012. « *Une décision prise par le comte,* affirme M^e Dorsaz-Meyer. *Personne ne s'est jamais dit : "Il ne faut pas le laisser faire."* » Idem pour la transformation d'une des trois fenêtres du grand salon, bizarrement remplacée par une ouverture du XVII^e siècle qui défigure la pièce. Pour financer l'ensemble, il a fallu se séparer d'une maison qu'il possédait au bord du lac Léman, vendue 7 millions d'euros en 2012.

Ces grandes manœuvres ont ému certains amis d'Othenin d'Haussonville. A commencer par Philippe Braillard, professeur émérite de sciences politiques à l'université de Genève et habitant de Coppet. « *Autour de lui, des gens se sont comportés de manière détestable et choquante,* observe-t-il. *On a cherché à l'influencer, surtout à partir de 2009, alors que sa capacité d'attention et sa mémoire se dégradaient. Parfois, il ne reconnaissait plus ses enfants.* »

Des terrains agricoles convoités

Au-delà du château lui-même, M. Braillard évoque 4,5 hectares de terrains agricoles au cœur de bien des convoitises. En lisière de la gare de Coppet, sur le trajet très fréquenté Genève-Lausanne, ces terres, situées en face du château, sont estampillées « zone intermédiaire », donc non constructibles. Mais tout laisse à penser qu'elles pourraient le devenir un jour. L'usufruit de la fondation ne s'étend pas jusque-là, mais les héritiers n'en ont pas moins les mains liées par des projets immobiliers élaborés sans eux.

En 2007, la municipalité de Coppet a rendu public son intention de faire construire sur ces parcelles, avec l'accord du comte. Pierre-André Romanens, qui est alors maire, veut promouvoir un ensemble de mille logements, comprenant une tour de vingt-cinq étages. Le promoteur est Implenla, grosse société de bâtiment suisse. Très vite, une association créée par M. Braillard parvient à faire reculer la municipalité, mais le projet n'est pas abandonné. L'affaire est présentée comme une simple ébauche par M. Romanens. Le comte avait-il signé quelque chose ? « *Rien,* répond-il, *à part des PV de séance.* »

L'affirmation fait lever un sourcil à M^e Christian Marquis, avocat au barreau de Lausanne et défenseur des héritiers d'Haussonville. Il sort de son bureau une liasse de documents : les copies d'une promesse de vente des terrains agricoles, signée par le comte et Implenla. L'acte initial date de fin 2005, prolongé en septembre 2009, puis une nouvelle fois en mai 2012, exactement trois mois après la sortie litigieuse de la clinique française. Cette fois, il est signé à la fois par Othenin d'Haussonville et Françoise Dorsaz-Meyer. Il engage les parties jusqu'en 2022, sans que le prix ait été réévalué par rapport à l'acte initial. « *La valeur vénale de ces terrains est pourtant sûrement supérieure à celle du début* », remarque M^e Marquis.

Les héritiers, eux, détestent l'idée de voir pousser des immeubles à un jet de pierre du bâtiment historique. Si le terrain devenait constructible, ils aimeraient promouvoir un bâtiment capable de renforcer le caractère culturel du château, un musée par exemple. L'un des membres de la fratrie, Jean d'Haussonville, serait bien placé pour donner son avis sur ce genre de projet : il est directeur général du domaine national de Chambord.